

N° 2026 - 14

L'an 2026, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence du Maire, Julien DELIX

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. IDRAC Thierry, Mme MOTHES Laure, M. FERRER Nicolas, Mme POLLIDORO Audrey, Mme CASONATO Aude, Mme FAURE Séverine, M. BARLANGUE Benjamin, Mme BILLET Sandrine

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
16 avril 2026

Étai(en)t excusé(s) :

M. AMAR Guillaume, M. MILHORAT Michel

Date d'affichage
05/05/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme MOTHES Laure

05/05/2026
et publication du
05/05/2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	234 952,92
- un excédent reporté de :	183 052,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	418 005,07
- un déficit d'investissement de :	274 603,26
- un déficit des restes à réaliser de :	24 734,47
Soit un besoin de financement de :	299 337,73

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	418 005,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	299 337,73
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	118 667,34

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 274 603,26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Castillon-Savès

Le Maire DELIX Julien

le(s) secrétaire(s) de séance



(Signature of Julien Delix)

(Signature of Secretary)